

Annexe 4

**TABLEAUX DE CORRESPONDANCE  
ENTRE ÉPREUVES OU UNITES**

Baccalauréat professionnel <b>Maintenance de l'audiovisuel électronique</b> <i>défini par l'arrêté du 3 septembre 1997</i>		Baccalauréat professionnel <b>Systèmes électroniques numériques</b> <i>défini par le présent arrêté</i>	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
<b>E1 - Epreuve scientifique et technique</b>		<b>E1 - Epreuve scientifique à caractère professionnel</b>	
Sous-épreuve B1 : mathématiques	U12	Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11
Sous-épreuve A1 : étude théorique de fonction.	U11	Sous-épreuve E12 : travaux pratiques scientifiques sur systèmes	U12
<b>E2 - Epreuve de technologie</b> : analyse fonctionnelle d'un objet technique	U2	<b>E2 - Epreuve technologique</b> : analyse d'un système électronique	U2
<b>E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	Sous-épreuve E31 : situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel (1)	U31
Sous-épreuve C3 : économie et gestion	U33		
Sous-épreuve B3 : analyse logique des causes de dysfonctionnement et remise en état d'un matériel	U32	Sous-épreuve E32 : préparation, installation, mise en service, maintenance d'un système électronique	U32
<b>E4 - Epreuve de langue vivante</b>	U4	<b>E4 - Epreuve de langue vivante</b>	U4
<b>E5 – Epreuve de français, histoire géographie</b>		<b>E5 – Epreuve de français, histoire géographie</b>	
Sous-épreuve A5 : Français	U51	Sous-épreuve A5 : Français	U51
Sous-épreuve B5 : histoire - géographie	U52	Sous-épreuve E52 : histoire - géographie	U52
<b>E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6	<b>E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6
<b>E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7
<b>Epreuve facultative de langue vivante</b>	UF1	<b>Epreuve facultative de langue vivante</b>	UF1
<b>Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</b>	UF2	<b>Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</b>	UF2

(1) En forme globale, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U31 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, que ces dernières notes soient égales ou supérieures à 10/20 (bénéfice) ou inférieures à 10/20 (report), affectées de leur coefficient.

Baccalauréat professionnel <b>Maintenance des appareils et équipements ménagers et de collectivités</b> <i>défini par l'arrêté du 3 septembre 1997</i>		Baccalauréat professionnel <b>Systèmes électroniques numériques</b> <i>défini par le présent arrêté</i>	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
<b>E1 - Epreuve scientifique et technique</b>		<b>E1 - Epreuve scientifique à caractère professionnel</b>	
Sous-épreuve A1 : étude théorique de fonction	U11		
Sous-épreuve B1 : mathématiques et sciences physiques	U12	Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11
Sous-épreuve C1 : travaux pratiques de sciences physiques	U13	Sous-épreuve E12 : travaux pratiques scientifiques sur systèmes	U12
<b>E2 - Epreuve de technologie : étude d'un objet technique</b>	U2	<b>E2 - Epreuve technologique : analyse d'un système électronique</b>	U2
<b>E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	Sous-épreuve E31 : situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel (1)	U31
Sous-épreuve C3 : économie et gestion	U33		
Sous-épreuve B3 : analyse logique des causes de dysfonctionnement et remise en état d'un matériel	U32	Sous-épreuve E32 : préparation, installation, mise en service, maintenance d'un système électronique	U32
<b>E4 - Epreuve de langue vivante</b>	U4	<b>E4 - Epreuve de langue vivante</b>	U4
<b>E5 – Epreuve de français, histoire géographie</b>		<b>E5 – Epreuve de français, histoire géographie</b>	
Sous-épreuve A5 : Français	U51	Sous-épreuve A5 : Français	U51
Sous-épreuve B5 : histoire - géographie	U52	Sous-épreuve E52 : histoire - géographie	U52
<b>E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6	<b>E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6
<b>E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7
<b>Epreuve facultative de langue vivante</b>	UF1	<b>Epreuve facultative de langue vivante</b>	UF1
<b>Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</b>	UF2	<b>Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</b>	UF2

(1) En forme globale, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U31 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, que ces dernières notes soient égales ou supérieures à 10/20 (bénéfice) ou inférieures à 10/20 (report), affectées de leur coefficient.

Baccalauréat professionnel <b>Systèmes électroniques numériques</b> <i>défini par l'arrêté du 28 avril 2005</i>		Baccalauréat professionnel <b>Systèmes électroniques numériques</b> <i>défini par le présent arrêté</i>	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
<b>E1 - Epreuve scientifique à caractère professionnel</b>		<b>E1 - Epreuve scientifique à caractère professionnel</b>	
Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11	Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11
Sous-épreuve E12 : travaux pratiques scientifiques sur systèmes	U12	Sous-épreuve E12 : travaux pratiques scientifiques sur systèmes	U12
<b>E2 - Epreuve technologique : analyse d'un système électronique</b>	U2	<b>E2 - Epreuve technologique : analyse d'un système électronique</b>	U2
<b>E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel (1)	U31	Sous-épreuve E31 : situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel	U31
Sous-épreuve E32 : installation, mise en service, maintenance d'un système électronique	U32	Sous-épreuve E32 : préparation, installation, mise en service, maintenance d'un système électronique	U32
<b>E4 - Epreuve de langue vivante</b>	U4	<b>E4 - Epreuve de langue vivante</b>	U4
<b>E5 – Epreuve de français, histoire géographie</b>		<b>E5 – Epreuve de français, histoire géographie</b>	
Sous-épreuve A5 : Français	U51	Sous-épreuve A5 : Français	U51
Sous-épreuve B5 : histoire - géographie	U52	Sous-épreuve E52 : histoire - géographie	U52
<b>E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6	<b>E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués</b>	U6
<b>E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7
<b>Epreuve facultative de langue vivante</b>	UF1	<b>Epreuve facultative de langue vivante</b>	UF1
<b>Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</b>	UF2	<b>Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</b>	UF2